

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS SEANCE DU 26 MARS 2012

**DELIBERATION N°2012-13** 

OBJET: Compte-rendu du Conseil d'administration du 13 février 2012.

## LE CONSEIL,

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L712-3,

Vu les statuts de l'Université, et notamment son article 14,

## **DECIDE**

**D'APPROUVER à l'unanimité** le compte rendu du Conseil d'administration du 13 février 2012 tel que modifié en séance.

Fait à Tours, le 28 mars 2012

Le Président,

Loïc VAILLANT